

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 616

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 19

Au début de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« Au deuxième alinéa»,

les mots :

« Aux deuxième et troisième alinéas».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.